

Je fais valoir des mérites exceptionnels. Que dois-je faire pour être naturalisé?

Mise à jour : Jeudi 1 juin 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Vous devez compléter un **formulaire**. Vous trouvez le document ci-dessous, dans 'documents'. Vous pouvez aussi le demander auprès de votre commune. C'est une **demande de naturalisation**.

Vous complétez le formulaire et vous le signer.

Vous devez faire précéder votre signature de la **mention** suivante :

« Je déclare vouloir acquérir la nationalité belge et me soumettre à la Constitution, aux lois du peuple belge et à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Vous joignez les documents pour justifier votre demande:

- une copie de votre carte d'identité;
- la preuve du paiement de la redevance de 150 €.

Pour plus d'infos sur les documents que vous devez avoir, voyez la fiche: '[Je fais preuve de mérites exceptionnels. Quels documents dois-je avoir pour devenir Belge?](#)'

Vous pouvez remettre le formulaire:

- à l'**officier d'état civil**
ou
- à la **Chambre des Représentants**,
Place de la Nation 2
1008 Bruxelles

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Articles 19 §1 et 21 du Code de la nationalité belge](#)

[Article 12 et suivants de l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013](#)

[Circulaire du 8 mars 2013](#)

Les documents types

Aucun document type lié.

